## République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES<br>TERRES DU HAUT BERRY EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS<br>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires
Nombre de présents : $\mathbf{3 6}$
Nombre d'absents : 16
Nombre de votants : 44
(8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ}$ 290623-109

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18h30, à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

## Absents excusés:

Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION
Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## $>$ RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N³00323-31 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023

Par délibération $n^{\circ} 300323-31$ relative à l'élection de représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), le conseil communautaire a désigné deux nouveaux représentants, M. Denis COQUERY et M. Jean-Luc LEGER, suite à des démissions.

Par courrier en date du 15 mai 2023, la Direction départementale des Finances publiques du Cher a indiqué qu’en cas de décès, démission ou révocation de 5 au moins des membres titulaires de la commission, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer et qu'en deçà de ce seuil, il n'y a pas lieu de délibérer sur de nouvelles nominations.

Il convient donc de retirer la délibération précitée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retirer la délibération $n^{\circ} 300323-31$ relative à l'élection de deux nouveaux représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 52 titulaires Nombre de présents : 36
Nombre d'absents : 16
Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ} 290623-110$

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18 h 30 , à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

> Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJOŃ, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

> Absents excusés :
> Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY
> Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
> Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON
> Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION
> Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT
> Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
> Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON
> Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
> Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## $>$ APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORÊT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL (EPFLI) FONCIER CGEUR DE FRANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté Préfectoral du 3 décembre 2008 portant création de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Loiret,

Vu l'article 1607 bis du Code Général des Impôts relatif à la Taxe Spéciale d'Equipement,

Vu la délibération $n^{\circ} 270122-09$ du 27 janvier 2022 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry portant «Adhésion de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à l’Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France »,

Vu la délibération $n^{\circ} 202352$ du 12 avril 2023 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Forêt portant «Adhésion à l'établissement public foncier local interdépartemental Cœur de France »,

Vu la délibération $n^{\circ} 15$ du 26 mai 2023 du conseil d’administration de l’Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France portant «Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes de la Forêt à l'EPFLI Foncier Cœur de France »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de la Forêt à l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36
Nombre d'absents : 16
Nombre de votants : 44
(8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ}$ 290623-111

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :
Christeile PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18 h 30 , à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

## Absents excusés :

Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION
Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## - APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY ET MONSIEUR X

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code civil, notamment ses articles 2044 à 2052,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Considérant la volonté des deux parties de régler amiablement le différend qui les oppose et d'éviter tout recours contentieux,

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry a utilisé, du $1^{\text {er }}$ février 2018 au 31 mai 2023 un local situé à Henrichemont, Les billets, pour y stocker du matériel de loisirs pour enfants.

Un projet de bail avait été adressé à Monsieur en février 2018, mais ce dernier ne l'a jamais retourné signé.
La Communauté de Communes n'a de ce fait jamais versé à Monsieur: X les loyers, fixés à 240 € par mois.
Monsieur X a informé, le $1^{\mathrm{er}}$ juin 2023, la Communauté de Communes de la vente de son immeuble le 3 juin 2023 et a sollicité une entente amiable pour obtenir ses loyers, dont le montant s'élève à un peu plus de $15000 €$.

Les deux parties conviennent qu'elles ont donc des torts réciproques, et décident que la Communauté de Communes Terres du Haut Berry paiera à Monsieur … X........ pour solde de tout compte, la somme de $7500 €$.

Le protocole transactionnel joint à la présente délibération détermine les démarches et les contreparties exigées de chaque signataire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le protocole transactionnel joint en annexe conclu entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et Monsieur - - X-:-:............:
- de fixer à $7500.00 €$ le montant à verser à Monsieur - X pour solde de tout compte
- d'autoriser le Président à signer ledit protocole transactionnel et tout document y afférent
- d'imputer les dépenses au budget principal



# République Française 

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES <br> TERRES DU HAUT BERRY <br> EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS <br> DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36 Nombre d'absents : 16 Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $n^{\circ} 290623-112$

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication: 07/07/2023

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18 h 30 , à la Salie des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

> Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés:<br>Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY<br>Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT<br>Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON<br>Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION<br>Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT<br>Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT<br>Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON<br>Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON<br>Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## $>$ APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE PASSEE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY ET LA COMMUNE DE PIGNY

La commune de PIGNY a engagé des travaux de valorisation de la route de la Mairie jusqu'à la rue de la Marge en procédant à l'enfouissements des lignes électriques aériennes, à la réfection du tapis de route et à la création d'un réseau d'eaux pluviales rue de la Marge.
Au préalable, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry a prévu dans son programme de renouvellement des canalisations 2023, le remplacement des tuyaux d'eau potable rue de la Mairie et rue de la Marge à Pigny. Il est également planifié dans ce projet l'extension du réseau d'assainissement rue de la Marge.

Dans un souci de cohérences et d'optimisation des investissements publics, la Communauté de Communes intégrera la création du réseau d'eaux pluviales et la pose de fourreaux pour l'enfouissement des réseaux électriques et télécom concomitamment à l'extension du réseau d'eaux usées rue de la Marge à Pigny.

Il convient donc d'établir une convention afin de déterminer les conditions dans lesquelles la commune de Pigny délègue à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry la maitrise d'ouvrage des travaux de réseau d'eaux pluviales et pose de fourreaux.

La mission s'étend à compter de la signature de la convention jusqu'à la réception des ouvrages validée conjointement par les deux collectivités.

Le coût des travaux de réseau d'eaux pluviales et de fourreaux revenant à la commune de Pigny est estimé à 47 789,00 € HT.

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry prend en charge l'intégralité de la publication et de la maitrise d'œuvre.

Un avenant sera nécessaire pour acter le montant définitif des travaux, une fois que le marché «travaux de renouvellement de conduites eau potable - programme 2023 » sera attribué par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et la commune de Pigny
- d'autoriser le président à signer ladite convention et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses et les recettes aux budgets eau régie et assainissement régie

Pour extrait conforme,



# République Française 

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY<br>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS<br>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36 Nombre d'absents : 16 Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ} 290623-113$

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr
Date publication: 07/07/2023

## Secrétaire de séance :

Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s’est réuni le 29 juin, à 18 h 30 , à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

> Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :<br>Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT<br>Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON<br>Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION<br>Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT<br>Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT<br>Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON<br>Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON<br>Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## - APPROBATION DE L'ACCORD DE CONSORTIUM ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, L'ADEME, LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE ET LES PARTENAIRES DONT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES- PROJET ITEEnéraire

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry s'est engagée comme collectivité partenaire du projet «ITEEnéraire» au sein d'un Consortium composé de l'ADEME, du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), de la Région Centre-Val de Loire, et d'une dizaine de collectivités de la région Centre-Val de Loire.
Ce projet a l'ambition de concevoir, tester et évaluer une offre modulaire de formation aux enjeux de Transition Ecologique et Energétique (TEE), à destination de tous les agents des collectivités territoriales, à la fois cohérente, lisible et accessible.

L'offre de formation envisagée se veut progressive, adaptée et incitative :

- BLOC 1 - EMBARQUEMENT - Socle d'acculturation commun
- Public : ensemble des agents (encadrants inclus),
- Intentions : appropriation des enjeux de la TEE et embarquement de tous les publics dans une dynamique commune,
- Hypothèse : un colloque pour "embarquer", des e-learning pour une culture commune et la formation d'ambassadeurs "métiers" pour animer de la transition en interne.
- BLOC 2 - ACCÉLÉRATION - Formation des encadrants
- Public : ensemble des encadrants (DG, encadrement intermédiaire, encadrement de proximité),
- Intentions : facilitation à l'accompagnement au changement, identification des leviers et moyens d'action dans les équipes pour intégrer la TEE par fonction,
- Hypothèse : la formation des encadrants, pour impulser les transformations.
- BLOC 3 - ANCRAGE - Formation "en situation de travail"
- Public : un panel de métiers verts et verdissants, et de métiers à impacts (à préciser avec l'AMO),
- Intentions: formation des équipes à la déclinaison opérationnelle des critères de la TEE en situation de travail, accompagnement à la transformation des pratiques et postures professionnelles par métier, avec la prise en compte des spécificités des organisations,
- Hypothèse : des formations en situation de travail, pour expérimenter concrètement la transition autour de projets portés par les collectivités.

L'objectif est d'expérimenter cette offre de formation auprès de 10000 agents territoriaux des collectivités de Région Centre-Val de Loire. Sept « niveaux tests » de collectivités (Conseil Régional, Conseil Départemental, Métropole, communauté d'agglomération, communautés de communes rurales, communes rurales et villes moyennes de 20000 habitants) ont été définis: un public proportionnellement et quantitativement représentatif sera sélectionné à chaque niveau.
Au-delà de la phase d'expérimentation régionale, le dispositif de formation conçu dans le cadre d'ITEEnéraire a vocation à bénéficier d'un déploiement global, en direction de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale à l'échelle nationale. En complément de cette cible initiale pour laquelle les contenus pédagogiques seront produits, l'ensemble des composantes du dispositif de formation est voué à être transférable, appropriable et réemployable par d'autres publics, et notamment les services de l'Etat ou le secteur privé.

Le Projet se déroulera en 3 phases:

- conception (avec l'appui d'un AMO conception),
- expérimentation (incluant tests des modules, évaluation, ajustement),
- déploiement.

La gouvernance proposée présente différentes instances qui répondront aux ambitions. Elles seront co-animées par l'ADEME et CNFPT, avec l'appui du Conseil Régional :

- Groupe de pilotage stratégique (GPS) : instance mobilisée sur les grandes orientations, les décisions et contributions à un niveau stratégique,
- Groupe de pilotage opérationnel (GPO) : il réunira les référents de chacune des structures partenariales contributrices avec des instances permanentes et collectives mais pourra aussi former des instances sur des orientations thématiques selon l'avancée et les besoins du Projet (communication, suivi-évaluation, ingénierie de formation et pédagogique, déploiement, etc.),
- Forum Partenarial (FP) : il réunira un cercle d'acteurs et de partenaires pour un enrichissement continu du Projet. C'est un outil de diffusion et d'acculturation à l'échelle d'autres régions et d'autres publics sur un temps de rencontre annuel qui peut être amené à contribuer aux objectifs de formation,
- Groupe de suivi restreint : l'équipe Projet est le cœur opérationnel qui pilote le Projet au quotidien.

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry participera donc au GPO ainsi qu’au Forum Partenarial.
Pour financer ce projet, le Consortium a désigné le CNFPT comme chef de file représentant des membres du Consortium pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) «Compétences et Métiers d'Avenir», et a été retenu comme lauréat. Par conséquent, une convention de financement entre la Caisse des Dépôts et le CNFPT Délégation Centre-Val de Loire, qui définit le montant de la subvention et les modalités de versement, a été établie.

Il a été convenu que les dépenses engagées par les Collectivités Partenaires, à l’exception de la Région Centre-Val de Loire, ne feront pas l'objet d'un reversement de cette subvention aux dites collectivités.
Ainsi, la communauté de communes contribue au projet à travers la mobilisation de deux agents pour participer au développement du projet (temps consacré au projet et frais de transports) et les coûts annexes liés à la formation des agents (temps de mise à disposition des agents, réservation de salles, etc.).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'accord de consortium entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME), le Conseil Régional Centre Val de Loire et les collectivités partenaires dont la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- d'autoriser le Président à signer ledit accord ainsi que tous les actes y afférents

Pour extrait conforme,



# République Française 

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES<br>TERRES DU HAUT BERRY<br>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS<br>du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36 Nombre d'absents : 16 Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ}$ 290623-114

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18h30, à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

## Absents excusés:

Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION
Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TRI BERRY NIVERNAIS - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) Tri Berry Nivernais,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-12 et L1411-19,
Vu la délibération $n^{\circ}$ 230519-77 du conseil communautaire du 23 mai 2019 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la SPL Tri Berry Nivernais, à l'approbation des statuts de celle-ci et à la nomination des représentants au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale,

Vu le rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels de la SPL Tri Berry Nivernais, clos le 31 décembre 2022,

Vu le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 8 juin 2023 de la SPL Tri Berry Nivernais, dans lequel sont approuvés les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes,

Considérant que le bilan total se caractérise par les données suivantes:

| Total du bilan | 28789530 | C |
| :--- | ---: | :--- |
| Chiffre d'affaires |  | C |
| Résultat net comptable | -123511 | C |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2022 de la Société Publique Locale Tri Berry Nivernais, clos le 31 décembre 2022



## République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES<br>TERRES DU HAUT BERRY<br>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS<br>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36 Nombre d'absents : 16 Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $n^{\circ}$ 290623-115

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr
Date publication : 07/07/2023

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18h30, à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

```
Absents excusés :
Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION
Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT
```


## $>$ REAMENAGEMENT DES SOLS POUR L'INSTALLATION DE QUAIS DE DECHETERIE A HENRICHEMONT APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés exercée par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry conformément à ses statuts,

Considérant qu'il est nécessaire de démonter un silo pour agrandir les quais de déchèterie à Henrichemont,

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à un montant de $56600,00 € \mathrm{HT}$ (acquisition du terrain inclus),

Considérant la possibilité, pour la Communauté de Communes, d’obtenir pour ces travaux une subvention auprès de plusieurs organismes de financement.

Considérant que les demandes de subvention sont réalisées par le Président conformément à la délibération $n^{\circ} 020921-227$ du 2 septembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué au Président cette compétence,

Considérant qu'il est nécessaire d'acter, en Conseil Communautaire, un plan de financement prévisionnel,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessous pour le projet de réaménagement des sols afin d'installer des quais de déchèterie à Henrichemont :

Dépenses:

| Travaux de déconstruction + désamiantage | $55000,00 € \mathrm{HT}$ |
| :--- | ---: |
| Montant total des travaux | $55000,00 € \mathrm{HT}$ |
| Etudes | $1600,00 € \mathrm{HT}$ |
| Montant total du projet | $56 \mathbf{6 0 0 , 0 0}$ € HT |

Recettes:

| Subvention DETR | $9056,00 €$ | $16,00 \%$ |
| :--- | :---: | :---: |
| Subvention Fonds Vert | $\mathbf{3 6 2 2 4 , 0 0} €$ | $\mathbf{6 4 , 0 0} \%$ |
| CCTHB (fonds propres) | $11320,00 €$ | $20,00 \%$ |
| Total | $\mathbf{5 6 6 0 0 , 0 0} €$ | $\mathbf{1 0 0 , 0 0} \%$ |

- d'autoriser le Président à signer le plan de financement et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget ordures ménagères



## République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18h30, à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : $\mathbf{3 6}$ Nombre d'absents : 16 Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ}$ 290623-116

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023
Date publication :07/07/2023

Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :<br>Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY<br>Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT<br>Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON<br>Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION<br>Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT<br>Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT<br>Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON<br>Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON<br>Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## $>$ REAMENAGEMENT DES SOLS POUR L'INSTALLATION DE QUAIS DE DECHETERIE A HENRICHEMONT APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés exercée par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry conformément à ses statuts,

Considérant qu'il est nécessaire de démonter un silo pour agrandir les quais de déchèterie à Henrichemont,
Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à un montant de $56600,00 € \mathrm{HT}$ (acquisition du terrain inclus),

Considérant la possibilité, pour la Communauté de Communes, d’obtenir pour ces travaux une subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert.

Considérant le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

## Dépenses:

| Travaux de déconstruction + désamiantage | $55000,00 € \mathrm{HT}$ |
| :--- | ---: |
| Montant total des travaux | $\mathbf{5 5 0 0 0 , 0 0} € \mathbf{~ H T}$ |
| Etudes | $1600,00 € \mathrm{HT}$ |
| Montant total du projet | $\mathbf{5 6 6 0 0 , 0 0} € \mathbf{~ H T}$ |

## Recettes:

| Subvention DETR | $9056,00 €$ | $16,00 \%$ |
| :--- | :---: | :---: |
| Subvention Fonds Vert | $\mathbf{3 6 2 2 4 , 0 0} €$ | $\mathbf{6 4 , 0 0} \%$ |
| CCTHB (fonds propres) | $11320,00 €$ | $20,00 \%$ |
| Total | $\mathbf{5 6 6 0 0 , 0 0} €$ | $\mathbf{1 0 0 , 0 0} \%$ |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert, une subvention à hauteur de $64,00 \%$ de la somme de $56600,00 € \mathrm{HT}$ soit un montant de $36224,00 €$ pour le projet de réaménagement des sols afin d'installer des quais de déchèterie à Henrichemont :
- d'autoriser le Président à signer ladite demande de subvention et tous les actes y afférents
- d'imputer la recette au budget ordures ménagères



# République Française 

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES <br> TERRES DU HAUT BERRY <br> EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS <br> DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 52 titulaires Nombre de présents : 36
Nombre d'absents: 16
Nombre de votants : 44
(8 pouvoirs)

Délibération $n^{\circ}$ 290623-117

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr
Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :

## Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s’est réuni le 29 juin, à 18 h 30 , à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

> Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :<br>Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY<br>Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT<br>Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON<br>Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION<br>Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT<br>Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT<br>Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON<br>Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON<br>Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## $>$ REAMENAGEMENT DES SOLS POUR L'INSTALLATION DE QUAIS DE DECHETERIE A HENRICHEMONT APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés exercée par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry conformément à ses statuts,

Considérant qu'il est nécessaire de démonter un silo pour agrandir les quais de déchèterie à Henrichemont,

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à un montant de $56600,00 € \mathrm{HT}$ (acquisition du terrain inclus),

Considérant la possibilité, pour la Communauté de Communes, d'obtenir pour ces travaux une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR).

Considérant le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

## Dépenses:

| Travaux de déconstruction + désamiantage | $55000,00 € \mathrm{HT}$ |
| :--- | ---: |
| Montant total des travaux | $55000,00 € \mathrm{HT}$ |
| Etudes | $1600,00 € \mathrm{HT}$ |
| Montant total du projet | $56600,00 € \mathrm{HT}$ |

## Recettes:

| Subvention DETR | $\mathbf{9 0 5 6 , 0 0} €$ | $\mathbf{1 6 , 0 0} \%$ |
| :--- | :---: | :---: |
| Subvention Fonds Vert | $36224,00 €$ | $64,00 \%$ |
| CCTHB (fonds propres) | $11320,00 €$ | $20,00 \%$ |
| Total | $\mathbf{5 6 6 0 0 , 0 0} €$ | $\mathbf{1 0 0 , 0 0} \%$ |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DETR, une subvention à hauteur de $16,00 \%$ de la somme de $56600,00 € \mathrm{HT}$ soit un montant de 9056,00 € pour le projet de réaménagement des sols afin d'installer des quais de déchèterie à Henrichemont :
- d'autoriser le Président à signer ladite demande de subvention et tous les actes y afférents
- d'imputer la recette au budget ordures ménagères



# République Française 

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES <br> TERRES DU HAUT BERRY <br> EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS <br> DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36
Nombre d'absents : 16
Nombre de votants : 44
(8 pouvoirs)

Délibération $n^{\circ} 290623-118$

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr
Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :

## Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18h30, à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

> Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :<br>Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY<br>Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT<br>Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON<br>Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION<br>Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT<br>Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT<br>Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON<br>Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON<br>Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## $>$ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL - PLAN DE MOBILITE EN MILIEU RURAL

Suite à la loi d'orientation des mobilités, l'ensemble des communautés de communes a délibéré en 2021 sur une éventuelle prise de compétence «Mobilités». La Communauté de Communes Terres du Haut Berry (CCTHB) a fait le choix de confier ce rôle à la Région Centre-Val de Loire, qui est ainsi devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) le $1^{\text {er }}$ juillet 2022.

Au regard du rôle que conservent les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI), et des enjeux identifiés au sein du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes Terres du Haut Berry s'est engagée dans un plan de mobilité rural afin de répondre aux objectifs suivants :

- identifier les flux et les besoins de déplacements actuels et en devenir, au regard des projets structurants sur le territoire ou en dehors
- connaître la situation et les évolutions attendues de l'offre de mobilité dans sa globalité
- confirmer et affiner les enjeux liés à la mobilité sur le territoire
- définir un plan local de mobilité et sa déclinaison en actions

L'étude comprend différentes phases:

## Phase 1 : diagnostic

- Un état des lieux de l'offre de mobilité publique et privée existante sur le territoire
- Une analyse des flux de déplacements
- Une analyse des besoins des différentes populations


## Phase 2 : Recherche de solutions techniques et élaboration de scénariis

- Hiérarchisation des enjeux
- Analyse multicritères (avantage, inconvénients, coût investissement et fonctionnement, bilan énergétique et environnemental)
- Émergence d’itinéraires prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire
- Elaboration des premières propositions d'aménagements


## Phase 3 : Elaboration du plan de mobilité

- Hiérarchisation des actions par les élus et élaboration d'un plan d'action
- Planification des actions (maîtrise d'ouvrage, coûts, objectifs de fréquentation, projets de subventionnements, calendrier, etc.)
- Réalisation d'un plan de communication
- Approfondissement des aménagements proposés et planification
- Réalisation de cartes de sectorisation du territoire, de fiches «itinéraire » et de fiches « tronçon »
- Réalisation d'un guide des aménagements cyclables,
- Rédaction du schéma.

Au titre du dispositif «mobilités rurales», la Région Centre-Val de Loire a décidé de subventionner la réalisation de ce plan de mobilité rural dont la CCTHB a la maîtrise d'ouvrage. Pour cela, une convention fixant le montant de la participation financière et les modalités d'attribution a été établie.

Ainsi, le plan de financement envisagé est le suivant :

| Plan de financement _ CCTHB Plan de mobilité en milieu rural |  |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| Coût de l'opé | tion | Financeurs | Taux d'intervention | Montant de la subvention |
| Coût de l'étude HT | 33675 € | Région Centre-Val de Loire | 80\% (TTC) | 32328 € |
| TVA | 6735 € | CCTHB | 20\% (TTC) | 8082 |
| Coût de l'étude TTC | 40410 | TOTAL (TTC) |  | 40410 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention d'un montant de 32328 € auprès de la Région Centre Val de Loire
- d'approuver la convention d'attribution de subvention entre la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour un montant de 32328 €
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents
- d’imputer les dépenses et la recette au budget principal



# République Française 

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES <br> TERRES DU HAUT BERRY <br> EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS <br> DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : $\mathbf{3 6}$
Nombre d'absents: 16
Nombre de votants : 44
(8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ}$ 290623-119

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr
Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :

## Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18h30, à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

## Absents excusés :

Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION
Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## $>$ CENTRE CERAMIQUE - APPROBATION DE LA CONVENTION ANNEXE A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PASSEE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ART DE BOURGES

Sous tutelle du Ministère de la Culture, l'Ecole nationale Supérieure d'art (ENSA) de Bourges propose une formation généraliste en art.

L'ENSA s'engage dans la réflexion menée actuellement au sein de la Communauté de communes et du Centre Céramique Contemporaine La Borne (CCCLB) pour organiser la gouvernance et le pilotage de programmation.

Par ailleurs, l'ENSA souhaite continuer sa participation au comité de sélection des résidences.

Il convient donc d'établir une convention annexe à la convention d'objectifs du Centre Céramique contemporaine La Borne qui a pour objet de fixer les modalités de collaboration entre l'ENSA et la communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention annexe à la convention d'objectifs passée entre la communauté de communes Terres du Haut Berry et l'Ecole nationale Supérieure d’art (ENSA) pour la période 2023-2025, reconductible par tacite reconduction
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget centre céramique

Pour extrait conforme,



# République Française 

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES <br> TERRES DU HAUT BERRY <br> EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS <br> dU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36 Nombre d'absents : 16 Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ}$ 290623-120

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT
(8

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18h30, à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés:<br>Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY<br>Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT<br>Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON<br>Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION<br>Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT<br>Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT<br>Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON<br>Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON<br>Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposées dans le territoire.

On peut citer :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Village de vacances,
- Chambres d’hôtes,
- Auberges collectives,
- Terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- Ports de plaisance
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux $1^{\circ}$ à $9^{\circ}$ de l'article R.2333-44 du code général des collectivités $^{\text {d }}$ territoriales (CGCT).

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées conformément à l'article L.2333-29 du code général des collectivités territoriales.

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.
Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitées de séjour.

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du $1^{\text {er }}$ janvier au 31 décembre.
Le conseil départemental du Cher, par délibération, a institué une taxe additionnelle de $10 \%$ à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service tourisme, via la plate-forme Nouveaux Territoires avant le 15 du mois suivant et procéder au règlement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les modalités de perception de la taxe de séjour pour 2024 telles que :
- perception du $1^{\text {er }}$ janvier 2024 au 31 décembre 2024 inclus
- régime au réel
- de fixer les montants 2024 comme suit :

| Catégories d'hébergements | Montant total de la <br> taxe de séjour 2024 <br> -taxe additionnelle <br> départementale <br> incluse |
| :--- | :---: |
| Palaces | $3.30 €$ |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, <br> meublés de tourisme 5 étoiles | $2.20 €$ |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, <br> meublés de tourisme 4 étoiles | $0.99 €$ |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, <br> meublés de tourisme 3 étoiles | $0.77 €$ |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, <br> meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles | $0.55 €$ |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés <br> de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres <br> d'hôtes, auberges collectives | $0.33 €$ |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 <br> étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de <br> caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de <br> camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par <br> tranche de 24 heures | $0.66 €$ |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 <br> étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de <br> caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | $0.33 €$ |

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif applicable par personne et par nuitée est de $10 \%$ du coût par personne de la nuitée donc $0.33 €$ dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Pour les hébergements touristiques insolites (yourtes, cabanes dans les arbres, roulottes...), le tarif applicable pour la perception de la taxe de séjour s'applique tel que :

- L'hébergement est implanté dans l'enceinte d'un établissement reconnu au sens du Code du Tourisme (par exemple un terrain de camping) : c'est le tarif applicable à cet établissement qui s'applique à l'hébergement insolite
- Pour les autres établissements, notamment lorsque l'établissement est implanté chez un particulier: le tarif de la taxe de séjour est obtenu en appliquant le taux adopté par la collectivité dans le cas des hébergements sans classement

Le montant de la taxe additionnelle départementale de $10 \%$ est inclus dans les tarifs.

- d'approuver les exonérations de taxe de séjour comme suit :
- les personnes mineures
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- d'approuver l'encaissement de la taxe de séjour jusqu'en janvier de l'année N+1
- d'autoriser le Président à reverser $10 \%$ des sommes perçues au Conseil Départemental
- d’inscrire les dépenses et les recettes au budget principal



## République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36
Nombre d'absents : 16
Nombre de votants : 44
(8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ} 290623-121$

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication: 07/07/2023

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s’est réuni le 29 juin, à 18 h 30 , à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :<br>Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY<br>Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT<br>Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON<br>Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION<br>Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT<br>Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT<br>Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON<br>Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON<br>Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## > CENTRE CERAMIQUE CONTEMPORAINE LA BORNE - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION 2024

L'ensemble du projet artistique et culturel du Centre Céramique Contemporaine La Borne se co-construit autour d'un partenariat avec les céramistes de l'Association Céramique La Borne. Le Centre Céramique Contemporaine La Borne est le lieu d'exposition permanent des membres de l'Association Céramique La Borne.
À cette permanence artistique s'ajoutent des expositions temporaires avec des artistes et céramistes invités.

La programmation pour l'année 2024 est la suivante :

## Artistes invités du 03/02 au 12/03:

- Nitsa Meletopoulos
- Brigitte Long_

Artistes invités du 16/03 au 24/04:

- Sandrine Pagny
- Sarah Clotuche

Artistes invités du 27/04 au 04/06:

- Thierry Basile
- Annie Fourmanoir


## Artistes invités du 08/06 au 16/07 :

- Rebecca Maeder
- Akashi Murakami


## Artistes invités du 20/07 au 24 /09 Exposition Longue :

- Michal Puszcynski


## Artistes invités du 20/07 au 20 /08 :

- Ingrid Munster


## Artistes invités du 24 /08 au 24/09:

- Seung Ho Yang


## Carte blanche résidence La Borne du 28/09 au 15/10 Exposition courte :

- Javier et Eléonore


## Artiste invité du 19 /10 au 31 /12 Exposition longue :

- Marit Kathriner


## Artistes de l'ACLB du 19/10 au 19/11 « Grands Feux » :

- Maya Micenmacher


## Exposition Thématique collective ACLB 23/11 au 31/12

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la programmation 2024 du Centre Céramique Contemporaine La Borne
- d’autoriser le Président à signer tous les contrats nécessaires à cette programmation et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget annexe Centre Céramique La Borne

Pour extrait conforme,


Christophe DRUNAT


## République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES<br>TERRES DU HAUT BERRY<br>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS<br>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 52 titulaires Nombre de présents : 36 Nombre d'absents : 16 Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $n^{\circ} 290623-122$

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18 h 30 , à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

```
Absents excusés:
Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION
Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD,
Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT
```


## COFFRET RANDONNEES - FIXATION DU PRIX DE VENTE

Les groupes de travail «Chemins de randonnées» ont élaboré tout au long de l'année 2019 les nouveaux chemins de randonnées sur l'ensemble du territoire.

La communauté de communes a souhaité valoriser le patrimoine touristique à travers tous ses circuits, reliant les centres bourgs aux monuments touristiques, indiquant les points de départ, les points de vue, les lieux de repos...

L'année 2023 a permis de réaliser de nouveaux tracés sur le coffret numéro 1 et de créer la conception graphique du coffret numéro 3.

Ainsi, plus d'une quarantaine de nouveaux circuits ont été répertoriés sur l'ensemble des communes et tout au long de la Trouée Verte.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer à $7.00 €$ le prix de vente des coffrets « chemins de randonnées » 1,2 et 3 à compter du $1^{\text {er }}$ juillet 2023
- d'imputer les recettes au budget principal


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires
Nombre de présents : 36
Nombre d'absents : 16
Nombre de votants : 44
(8 pouvoirs)

Délibération $n^{\circ}$ 290623-123

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18 h 30 , à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

> Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :<br>Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY<br>Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT<br>Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON<br>Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION<br>Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT<br>Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT<br>Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON<br>Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON<br>Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

$>$ POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES - ACCUEILS DE LOISIRS - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le fonctionnement des accueils de loisirs ouverts toute l'année est soumis à la réglementation émise par la DDCSPP, soit 50 \% minimum de personnel qualifié BAFA ou équivalent, $30 \%$ maximum de personnels stagiaires BAFA, et $20 \%$ maximum de personnel non qualifié.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des centres de loisirs, il convient de créer des postes d'agents non titulaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer, pour l'année scolaire 2023-2024, des postes d'agents non titulaires pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, au titre du Code Général de la Fonction Publique dans les conditions fixées à l'article l.332-23 $1^{\circ}$ d'une durée de 12 mois maximum, nécessaires au fonctionnement des $^{\prime}$ accueils de loisirs comme suit :

| Pour l'année scolaire 2023-2024 | Direction <br> Adjoint direction | Animation | Entretien/service |
| :--- | :--- | :--- | :--- |
|  | 6 | 70 | 8 |

- de fixer la rémunération conformément à la délibération $\mathrm{n}^{\circ}$ 171122-181 du 24 novembre 2022
- d'imputer les dépenses au budget centre de loisirs


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36 Nombre d'absents : 16 Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $n^{\circ}$ 290623-124

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s’est réuni le 29 juin, à 18 h 30 , à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

## $>$ ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur des accueils de loisirs a été approuvé par délibération $n^{\circ} 051219-188$ du 05 décembre 2019 et actualisé par délibération nº190522-79 du 19 mai 2022.

Il convient de le modifier à nouveau en prenant en compte les nouvelles modalités d'actualisation automatique des quotients familiaux via le logiciel INoé et la «plateforme gouvernemental API», cette information étant indispensable pour la facturation.

Ce règlement sera porté à la connaissance des familles via notre site internet, le logiciel INOE et par affichage. Les familles pourront s'opposer à la consultation de ces informations en contactant le service petite enfance, enfance et jeunesse

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur des accueils de loisirs, joint en annexe
- de fixer sa date d'entrée en vigueur au $1^{\text {er }}$ juillet 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36 Nombre d'absents: 16 Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ}$ 290623-125

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :

## Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18h30, à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

## Absents excusés :

Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION
Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Deiphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## $>$ BUDGET EAU REGIE - APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N1ํ

Afin de prévoir les crédits nécessaires au paiement de la redevance pour pollution de l'eau, il convient de prendre une décision modificative afin d'ouvrir les crédits nécessaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative $n^{\circ} 1$, qui $s^{\prime}$ établit comme suit :

| Fonctionnement |  |  |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| Dépenses |  |  | Recettes |  |  |
| Chapitre | Article | Montant | Chapitre | Article | Montant |
| 014 - atténuation de produits | 701249 reversement redevance | 9000,00 | 77 | 778 autres produits exeptionnels | 7000,00 |
|  |  |  | 77 | 773 mandats annul n-1 | 2000,00 |
| total |  | 9000,00 |  | total | 9000,00 |
|  |  |  |  |  |  |



La secrétaizeple séance, ChristeNe PETIT

## République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES<br>TERRES DU HAUT BERRY<br>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS<br>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 52 titulaires Nombre de présents : 36
Nombre d'absents : 16
Nombre de votants : 44
(8 pouvoirs)

Délibération $n^{\circ} 290623-126$

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18h30, à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

## Absents excusés :

Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION
Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT
$>$ BUDGET ASSAINISSEMENT AFFERMAGE - APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N1
Afin de prévoir les crédits nécessaires à la régularisation de quatre échéances 2021-2022 concernant deux emprunts initialement prévus sur le budget assainissement régie, il convient de prendre une décision modificative afin d'ouvrir les crédits nécessaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative $n^{\circ} 1$, qui $s^{\prime}$ établit comme suit :

| Fonctionnement |  |  |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| Dépenses |  |  | Recettes |  |  |
| Chapitre | Article | Montant | Chapitre | Article | Montant |
| 66111 - Intérêts réglés à léchéance | 66111 - Intérêts rég lés à l'échéance | 20000,00 |  |  |  |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 023 - Virement à la section d'investissement | -20 000,00 |  |  |  |
|  | total | 0,00 | total |  | 0,00 |
|  |  |  |  |  |  |
| Investissement |  |  |  |  |  |
| Dépenses |  |  | Recettes |  |  |
| Chapitre | Article | Montant | Chapitre | Article | Montant |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 1641 - Emprunts en euros | 50000,00 | 021 - Virement de la section de fonctionnement |  | $-20000,00$ |
| 23 - Immobilisations en cours | 2315 - Installations, matériel et outillage techniques | -70000,00 |  |  |  |
|  | total | -20000,00 | total |  | -20000,00 |



## République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36
Nombre d'absents : 16
Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ} 290623-127$

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18 h 30 , à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés:<br>Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY<br>Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT<br>Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON<br>Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION<br>Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT<br>Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT<br>Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON<br>Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON<br>Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## - APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DE HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL

Conformément aux dispositions de l'article L.135-6 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités et établissements publics doivent mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.
Ce dispositif permet également de recueillir des signalements de témoins de tels agissements.
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place d'un dispositif de signalement conformément au dossier joint en annexe à compter du $1^{\text {er }}$ juillet 2023


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : $\mathbf{3 6}$ Nombre d'absents : 16 Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ}$ 290623-128

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin, à 18 h 30 , à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

> Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :<br>Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY<br>Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT<br>Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON<br>Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION<br>Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT<br>Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT<br>Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON<br>Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON<br>Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention ci-jointe, passée entre le Centre Intercommunal d’Action Sociale et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial afin d'exercer des fonctions de gestionnaire administratif pour une durée de 1 an, à compter du $1^{\text {er }}$ septembre 2023, à raison de 11 h00 hebdomadaires pour le service environnement - Technique
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal



# République Française 

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES <br> TERRES DU HAUT BERRY <br> EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS <br> DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36
Nombre d'absents : 16
Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $n^{\circ}$ 290623-129

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr
Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s’est réuni le 29 juin, à 18h30, à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :
Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION
Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## > APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY AUPRES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général de la fonction publique,
Vu le décret $n^{\circ} 2008-580$ du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissement publics,

Considérant la demande du Centre Intercommunal d'Action Sociale, sollicitant la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes (service support - comptabilité), adjoint administratif pour assurer l'accueil des Maisons France Services, à compter du $1^{\text {er }}$ octobre 2023 , pour une durée de 12 mois à hauteur de 13 h 50 hebdomadaires,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d’approuver la convention ci-jointe, passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial pour assurer l'accueil des Maisons France Services, et ce à compter du $1^{\text {er }}$ octobre 2023, pour une durée de 12 mois à hauteur de 13h50 hebdomadaires
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents
- d'imputer les recettes au budget principal



## République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES<br>TERRES DU HAUT BERRY<br>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS<br>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : $\mathbf{5 2}$ titulaires Nombre de présents : 36
Nombre d'absents : 16 Nombre de votants : 44 (8 pouvoirs)

Délibération $\mathrm{n}^{\circ} 290623-130$

Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr Date publication : 07/07/2023

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2023, s’est réuni le 29 juin, à 18 h 30 , à la Salle des Fêtes à Azy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :<br>Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY<br>Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT<br>Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON<br>Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION<br>Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT<br>Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT<br>Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON<br>Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON<br>Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Ḋelphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## > MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,
Vu l'avis favorable du comité social réuni le 28 juin 2023,

- Pour les besoins des services, il serait nécessaire de créer :
- A compter du $1^{\text {er }}$ juillet 2023 au sein du service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse - pôle petite enfance :
- Un poste d'agent non titulaire à temps non complet (17.5h) pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au titre du Code Général de la Fonction Publique dans les conditions fixées à l'article L.332-23 $1^{\circ}$, afin d'exercer les fonctions d'assistante Petite Enfance, pour une durée de 12 mois maximum, et dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'agent social territorial, $1^{\text {er }}$ échelon, indice brut 397, indice Majoré 361
- Au sein de la Direction Générale des Services :
- Un poste relevant du cadre d'emploi d'Ingénieur territorial à temps complet (Catégorie A) pour exercer les fonctions de Directeur des Services Techniques. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être pourvu immédiatement par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire au titre du Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 $2^{\circ}$ pour une durée de 3 ans maximum renouvelable dans la limite de 6 ans et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 1015 et à l'indice majoré 821

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer selon les conditions susvisées :
- A compter du $1^{\mathrm{er}}$ juillet 2023 :
- un poste d'agent non titulaire à temps non complet (17.5h) pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au titre du Code Général de la Fonction Publique dans les conditions fixées à l'article L.332-23 $1^{\circ}$, afin d'exercer les fonctions d'assistante Petite Enfance
- à compter du $1^{\text {er }}$ septembre 2023 :
- Un poste relevant du cadre d'emploi d'Ingénieur territorial à temps complet (catégorie A) pour exercer les fonctions de Directeur des Services Techniques



# FEUILLET DE CLÔTURE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 29 JUIN 2023 

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE, Christian MANCION, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Était présente (suppléante) :
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

## Absents excusés :

Denis COQUERY a donné pouvoir à Philippe JARRY Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Nicole PINSON
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Christian MANCION
Gilles BENOIT a donné pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Laurence PAJON
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Gwendoline TITRANT, Thierry DOUCET, Delphine BOUREUX, Gérard RIPARD, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, François-Régis THINAT, Emilie BIGRAT

## DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE LORS DE LA SÉANCE :

- $n^{\circ} 290623-109$ - Retrait de la délibération $n^{\circ} 300323-31$ du Conseil Communautaire du 30 mars 2023
- $n^{\circ} 290623-110$ - Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes de la Forêt à l’Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) Foncier Cœur de France
- $n^{\circ} 290623-111$ - Approbation d’un protocole transactionnel conclu entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et M. X
- $n^{\circ}$ 290623-112 - Approbation de la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et la commune de Pigny
- $n^{\circ} 290623-113$ - Approbation de l'accord de consortium entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, l'ADEME, la Région Centre Val de Loire et les partenaires dont la Communauté de Communes - Projet ITEEnéraire
- $\mathrm{n}^{\circ}$ 290623-114 - Société Publique Locale Tri Berry Nivernais - Approbation des comptes annuels de résultat de l'exercice 2022 clos au 31 décembre 2022
- $n^{\circ} 290623-115$ - Réaménagement des sols pour l'installation de quais de déchèterie à Henrichemont Approbation du plan de financement
- $n^{\circ} 290623-116$ - Réaménagement des sols pour l'installation de quais de déchèterie à Henrichemont Approbation de la demande de subvention au titre du Fonds Vert
- $n^{\circ} 290623-117$ - Réaménagement des sols pour l'installation de quais de déchèterie à Henrichemont Approbation de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- $n^{\circ}$ 290623-118 - Approbation de la convention d’attribution de subvention du Conseil Régional - Plan de mobilité en milieu rural
- $n^{\circ}$ 290623-119 - Centre Céramique - Approbation de la convention annexe à la convention d’objectifs passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges
- $n^{\circ} 290623-120$ - Tourisme - Approbation de l'augmentation et fixation du montant de la taxe de séjour 2024
- $\mathrm{n}^{\circ}$ 290623-121 - Centre Céramique Contemporaine La Borne - Approbation de la programmation 2024
- $n^{\circ}$ 290623-122 - Coffret randonnées - Fixation du prix de vente
- $n^{\circ}$ 290623-123 - Postes d'agents non titulaires - Accueils de loisirs - Année scolaire 2023-2024
- $\mathrm{n}^{\circ}$ 290623-124 - Accueil de loisirs sans hébergement - Actualisation du règlement intérieur
- $n^{\circ} 290623-125$ - Budget Eau Régie - Approbation de la décision modificative $n^{\circ} 1$
- $n^{\circ}$ 290623-126 - Budget Assainissement Affermage - Approbation de la décision modificative $\mathrm{n}^{\circ} \mathcal{1}$
- $n^{\circ} 290623-127$ - Approbation de la mise en place d'un dispositif de signalement de harcèlement moral et sexuel
- $n^{\circ} 290623-128$ - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent du Centre Intercommunal d'Action Sociale auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- $n^{\circ}$ 290623-129 - Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d Communes Terres du Haut Berry auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale
- $\mathrm{n}^{\circ} 290623-130$ - Modification du tableau des effectifs


